

Table des matières

CODE DU TRAVAIL

31 juillet 2006. – LOI portant introduction d'un Code du travail (<i>Mémorial A n° 149, 29 août 2006</i>)	2
31 juillet 2006. – CODE du travail (<i>Mémorial A n° 149, 29 août 2006</i>)	4

Table des matières

	Pages
Titre préliminaire. – Dispositions d'ordre public (art. L. 010-1)	4
Livre I ^{er} . – Relations individuelles et collectives du travail	
«TITRE PREMIER. – LA FORMATION PROFESSIONNELLE»	
«CHAPITRE UNIQUE. – LE DROIT DE FORMER, LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE ET LA CONVENTION DE STAGE DE FORMATION» (art. L. 111-1)	5
TITRE II. – CONTRAT DE TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – LE CONTRAT DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Dispositions générales</i> (art. L. 121-1).	9
Sect. 2. – <i>Forme et preuve du contrat de travail</i> (art. L. 121-4)	35
Sect. 3. – <i>Période d'essai</i> (art. L. 121-5)	42
Sect. 4. – <i>Protection en cas d'incapacité de travail du salarié</i> (art. L. 121-6)	59
Sect. 5. – <i>Révision du contrat de travail</i> (art. L. 121-7)	76
Sect. 6. – <i>Suspension du contrat de travail</i> (art. L. 121-8)	96
Sect. 7. – <i>Responsabilité quant aux risques de l'entreprise</i> (art. L. 121-9)	96
CHAP. II. – CONTRAT DE TRAVAIL À DURÉE DÉTERMINÉE	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Recours au contrat à durée déterminée</i> (art. L. 122-1)	107
Sect. 2. – <i>Forme du contrat à durée déterminée</i> (art. L. 122-2)	108
Sect. 3. – <i>Durée du contrat à durée déterminée</i> (art. L. 122-3)	108
Sect. 4. – <i>Renouvellement du contrat conclu pour une durée déterminée</i> (art. L. 122-5)	108
Sect. 5. – <i>Succession de contrats</i> (art. L. 122-6) ..	109
Sect. 6. – <i>Sanctions</i> (art. L. 122-9)	110
Sect. 7. – <i>Égalité de traitement</i> (art. L. 122-10) ..	110
Sect. 8. – <i>Période d'essai</i> (art. L. 122-11)	110
Sect. 9. – <i>Cessation du contrat à durée déterminée</i> (art. L. 122-12)	110
CHAP. III. – TRAVAIL À TEMPS PARTIEL	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Définition</i> (art. L. 123-1)	126
Sect. 2. – <i>Mise en œuvre</i> (art. L. 123-2)	126
Sect. 3. – <i>Forme et contenu du contrat</i> (art. L. 123-4)	126
Sect. 4. – <i>Heures supplémentaires</i> (art. L. 123-5)	126
Sect. 5. – <i>Droits du salarié à temps partiel</i> (art. L. 123-6)	126
CHAP. IV. – RÉSILIATION DU CONTRAT DE TRAVAIL	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Résiliation avec préavis</i> (art. L. 124-1)	129
Sect. 2. – <i>Résiliation pour motif grave</i> (art. L. 124-10)	226
Sect. 3. – <i>Résiliation abusive du contrat de travail par l'employeur</i> (art. L. 124- 11)	298
Sect. 4. – <i>Résiliation d'un commun accord</i> (art. L. 124-13)	319
CHAP. V. – CESSATION DU CONTRAT DE TRAVAIL	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Cessation des affaires de l'employeur; Décès du salarié</i> (art. L. 125-1)	323
Sect. 2. – <i>Cessation de plein droit du contrat de travail</i> (art. L. 125-2)	326
Sect. 3. – <i>Effets de la cessation du contrat</i> (art. L. 125-5)	333
CHAP. VI. – «GARANTIE DES CRÉANCES DU SALARIÉ EN CAS D'INSOLVABILITÉ DE L'EMPLOYEUR» (art. L. 126-1)	347
CHAP. VII. – MAINTIEN DES DROITS DES SALARIÉS EN CAS DE TRANSFERT D'EN- TREPRISE	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Champ d'application et définitions</i> (art. L. 127-1)	349
Sect. 2. – <i>Maintien des droits des salariés</i> (art. L. 127-3)	349
Sect. 3. – <i>Information et consultation</i> (art. L. 127-6)	350
TITRE III. – TRAVAIL INTÉRIMAIRE	
CHAP. I ^{er} . – RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL INTÉRIMAIRE	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Définitions</i> (art. L. 131-1)	354
Sect. 2. – <i>Autorisation d'établissement de l'entrepreneur de travail intérimaire</i> (art. L. 131-2)	354
Sect. 3. – <i>Rapports entre l'entrepreneur de travail intérimaire et l'utilisateur; Contrat de mise à disposition</i> (art. L. 131-4) ..	354
Sect. 4. – <i>Rapports entre l'entreprise de travail intérimaire et le salarié intéri- maire; Contrat de mission</i> (art. L. 131-6)	354
CHAP. II. – PRÊT TEMPORAIRE DE MAIN-D'ŒUVRE (art. L. 132-1)	359
CHAP. III. – MISE À DISPOSITION ILLÉGALE DE MAIN-D'ŒUVRE (art. L. 133-1)	360
CHAP. IV. – CONSULTATIONS, CONTRÔLE ET SANCTIONS (art. L. 134-1)	360
TITRE IV. – DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS	

CHAP. I ^{er} . – DÉTACHEMENT DE TRAVAILLEURS DANS LE CADRE D'UNE PRESTA- TION DE SERVICES TRANSNATIONALE (art. L. 141-1)	361
CHAP. II. – «CONTRÔLE DE L'APPLICATION» (art. L. 142-1)	361
«CHAPITRE III. – CONTENIEUX ET SANCTIONS» (art. L. 143-1)	362
«CHAPITRE IV. – EXÉCUTION TRANSFRONTALIÈRE DES SANCTIONS ET AMENDES ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES»	
«Section I. – <i>Principes généraux</i> » (art. L. 144-1) ..	363
«Section II. – <i>Demande de reconnaissance et d'exécution adressée au Grand- Duché de Luxembourg par un autre État membre de l'Union européenne</i> » (art. L. 144-5)	363
«Section III. – <i>Demande de reconnaissance et d'exécution adressée par le Grand- Duché de Luxembourg à un autre État membre de l'Union européenne</i> » (art. L. 144-10)	364
TITRE V. – EMPLOI DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS	364
«CHAP. I ^{er} . – EMPLOI DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS PENDANT LEURS VACANCES SCOLAIRES» (art. L. 151-1)	364
CHAP. II. – «CHAPITRE II. – STAGES DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Stages prévus par un établissement d'enseignement luxembourgeois ou étranger</i> (art. L. 152-1)	365
Sect. 2. – <i>Stages pratiques en vue de l'acquisition d'une expérience profession- nelle</i> (art. L. 152-5)	365
Sect. 3. – <i>Dispositions communes</i> (art. L. 152-10)	365
TITRE VI. – RAPPORTS COLLECTIFS DU TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – CONVENTIONS COLLECTIVES DU TRAVAIL	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Champ d'application et définition</i> (art. L. 161-1)	366
Sect. 2. – <i>Les syndicats de salariés</i> (art. L. 161-3) ..	366
CHAP. II. – LA NÉGOCIATION DE LA CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Procédure de négociation d'une convention collective de travail</i> (art. L. 162-1)	367
Sect. 2. – <i>Signature et validité de la convention collective</i> (art. L. 162-3)	367
Sect. 3. – <i>Dépôt et publicité de la convention collective de travail</i> (art. L. 162-5)	367
Sect. 4. – <i>Unicité de la convention collective</i> («art. L. 162-6)	367
Sect. 5. – <i>Champ d'application de la convention collective de travail</i> (art. L. 162-8)	368
Sect. 6. – <i>Durée de validité de la convention collective de travail</i> (art. L. 162-9)	368
Sect. 7. – <i>Obligation de trêve sociale durant la période de validité de la conven- tion collective</i> (art. L. 162-11)	368
Sect. 8. – <i>Contenu de la convention collective de travail</i> (art. L. 162-12)	368
Sect. 9. – <i>Contestations nées d'une convention collective de travail</i> (art. L. 162-13)	369
Sect. 10. – <i>Questions de procédure</i> (art. L. 162-14)	369
CHAP. III. – L'OFFICE NATIONAL DE CONCILIATION	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Attributions</i> (art. L. 163-1)	369
Sect. 2. – <i>Composition</i> (art. L. 163-3)	369
CHAP. IV. – PROCÉDURES	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Procédure de conciliation</i> (art. L. 164-1)	370
Sect. 2. – <i>Procédures en cas de déclaration d'obligation générale</i> (art. L. 164-8)	371
Sect. 3. – <i>Arbitrage</i> (art. L. 164-9)	371
Sect. 4. – <i>Notifications et sanctions</i> (art. L. 164-10)	371
CHAP. V. – LES ACCORDS EN MATIÈRE DE DIALOGUE SOCIAL INTERPROFES- SIONNEL (art. L. 165-1)	371
CHAP. VI. – LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Définitions et champ d'application</i> (art. L. 166-1)	372
Sect. 2. – <i>Négociations pour l'établissement d'un plan social</i> (art. L. 166-2)	373
Sect. 3. – <i>Procédure de licenciement collectif</i> (art. L. 166-4)	373
Sect. 4. – <i>Dommages-intérêts</i> (art. L. 166-9)	374
Livre II. – Réglementation et conditions de travail	
TITRE I ^{er} . – DURÉE DE TRAVAIL	
CHAP. I ^{er} . – DURÉE DE TRAVAIL EN GÉNÉRAL	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Champ d'application</i> (art. L. 211-1) ..	377
Sect. 2. – <i>Définition de la durée de travail</i> (art. L. 211-4)	377
Sect. 3. – <i>Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale</i> (art. L. 211-5)	377
«Section 4. – <i>Périodes de référence, durée de travail hebdomadaire moyenne</i> » (art. L. 211-6)	378
Sect. 5. – <i>Durée de travail maximale, heures supplémentaires ou complémen- taires comprises</i> (art. L. 211-12)	379
«Section 6. – <i>Travail de nuit</i> (art. L. 211-14)	380
Sect. «7». – <i>Temps de repos</i> («art. L. 211-16») ..	380
Sect. «8». – <i>Régime des dérogations compensatoires</i> («art. L. 211-17») ..	380
Sect. «9». – <i>Régime du travail supplémentaire</i> («art. L. 211-22») ..	380
Sect. «10». – <i>Majorations de salaire</i> («art. L. 211-27)	381
Sect. «11». – <i>Délivrance des autorisations ministérielles (abrogée par la loi du 22 décembre 2006)</i> («art. L. 211-28»)	382
Sect. «12». – <i>Tenue d'un registre spécial</i> (art. L. 211-29)	382
Sect. «13». – <i>Dérogations</i> («art. L. 211-30»)	382
Sect. «14». – <i>Dispositions finales</i> («art. L. 211-34») ..	383
CHAP. II. – DURÉE DE TRAVAIL DES OUVRIERS, APPRENTIS ET STAGIAIRES OCCU- PÉS DANS L'HÔTELLERIE ET LA RESTAURATION	
Sect. 1 ^{re} . – <i>Champ d'application</i> (art. L. 212-1) ..	391

Sect. 2. – <i>Durée de travail journalière et hebdomadaire maximale normale</i> (art. L. 212-2)	392	CHAP. III. – DÉFENSE DES DROITS ET VOIES DE RECOURS (art. L. 253-1)	472
Sect. 3. – <i>Périodes de référence et durée de travail hebdomadaire moyenne</i> (art. L. 212-3)	392	CHAP. IV. – CONTRÔLE DE L'APPLICATION (art. L. 254-1)	473
Sect. 4. – <i>Dérogations aux maxima journaliers et hebdomadaires</i> (art. L. 212-4)	392	«TITRE VI» – «Traitement de données à caractère personnel à des fins de surveillance dans le cadre des relations de travail» (art. L. 261-1)	473
Sect. 5. – <i>Compilation des seuils</i> (art. L. 212-5)	392	«TITRE VII. – PROTECTION DES SALARIÉS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION, LE TRAFIC D'INFLUENCE ET LA PRISE ILLÉGALE D'INTÉRÊTS (LOI DU 13 FÉVRIER 2011) (art. L. 271-1)	475
Sect. 6. – <i>Plan d'organisation du travail</i> (art. L. 212-6)	393	«TITRE VIII. – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DU MAÎTRE D'OUVRAGE ET DU DONNEUR D'ORDRE DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'ENTREPRISE OU DE SOUS-TRAITANCE» (art. L. 281-1)	476
Sect. 7. – <i>Coupures de service</i> (art. L. 212-7)	393	Livre III. – Protection, sécurité et santé des travailleurs	
Sect. 8. – <i>Travail de nuit</i> (art. L. 212-8)	393	TITRE I ^{er} . – SÉCURITÉ AU TRAVAIL	
Sect. 9. – <i>Périodes d'inactivité ou d'activité réduite</i> (art. L. 212-9)	393	CHAP. I ^{er} . – OBJET ET DÉFINITIONS (art. L. 311-1)	476
Sect. 10. – <i>Sanctions</i> (art. L. 212-10)	393	CHAP. II. – OBLIGATIONS DES EMPLOYEURS	
CHAP. III. – CUMUL D'EMPLOIS EXCÉDANT QUARANTE HEURES (art. L. 213-1)	394	Sect. 1 ^{er} . – <i>Obligations générales des employeurs</i> (art. L. 312-1)	477
«CHAPITRE IV. – DURÉE DU TRAVAIL DES SALARIÉS EXÉCUTANT DES ACTIVITÉS MOBILES DE TRANSPORT ROUTIER		Sect. 2. – <i>Services de protection et de prévention</i> (art. L. 312-3)	477
Sect. 1 ^{er} . – <i>Champ d'application et définitions</i> (art. L. 214-1)	394	Sect. 3. – <i>Premiers secours, lutte contre l'incendie, évacuation des salariés, danger grave et immédiat</i> (art. L. 312-4)	478
Sect. 2. – <i>Durée du travail</i> (art. L. 214-3)	395	Sect. 4. – <i>Obligations diverses des employeurs</i> (art. L. 312-5)	478
Sect. 3. – <i>Dispositions finales</i> (art. L. 214-8)	395	Sect. 5. – <i>Information des salariés</i> (art. L. 312-6)	478
«CHAPITRE V. – DURÉE DE TRAVAIL DES SALARIÉS CHARGÉS DES FONCTIONS DE CONDUITE D'UN ENGINE DE TRACTION SUR RAIL OU D'ACCOMPAGNEMENT D'UN TRAIN. (LOI DU 2 JUIN 2011) (art. L. 215-1)	396	Sect. 6. – <i>Consultation et participation des salariés</i> (art. L. 312-7)	478
«CHAPITRE VI. – DURÉE DE TRAVAIL DES SALARIÉS OCCUPÉS DANS LES SECTEURS DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DE L'HORTICULTURE» (art. L. 216-1)	398	Sect. 7. – <i>Formation des salariés</i> (art. L. 312-8) ..	479
TITRE II. – SALAIRE		CHAP. III. – OBLIGATIONS DES SALARIÉS (art. L. 313-1)	479
CHAP. I ^{er} . – DÉTERMINATION ET PAIEMENT DES «SALAIRES» (art. L. 221-1)	398	CHAP. IV. – DISPOSITIONS DIVERSES (art. L. 314-1)	479
CHAP. II. – SALAIRE SOCIAL MINIMUM (art. L. 222-1)	425	TITRE II. – SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL	
CHAP. III. – ÉCHELLE MOBILE DES SALAIRES (art. L. 223-1)	429	CHAP. I ^{er} . – PROTECTION DE LA SANTÉ DES SALARIÉS PAR L'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE MÉDICALE (art. L. 321-1)	481
CHAP. IV. – CÉSSIONS ET SAISIES SUR SALAIRES (art. L. 224-1)	430	CHAP. II. – ORGANISATION DANS LES ENTREPRISES (art. L. 322-1)	481
«CHAPITRE V. – ÉGALITÉ SALARIALE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES» (art. L. 225-1)	431	CHAP. III. – SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL MULTISECTORIEL (art. L. 323-1)	482
TITRE III. – REPOS, CONGÉS ET JOURS FÉRIÉS LÉGAUX		CHAP. IV. – CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL (art. L. 324-1)	482
CHAP. I ^{er} . – REPOS HEBDOMADAIRE DES SALARIÉS (art. L. 231-1)	432	CHAP. V. – FORMATION ET FONCTIONS DU MÉDECIN DU TRAVAIL (art. L. 325-1)	483
CHAP. II. – JOURS FÉRIÉS LÉGAUX		CHAP. VI. – EXAMENS MÉDICAUX (art. L. 326-1)	483
Sect. 1 ^{er} . – <i>Champ d'application</i> (art. L. 232-1) ..	434	CHAP. VII. – VOIES DE RECOURS ET SANCTIONS PÉNALES (art. L. 327-1)	485
Sect. 2. – <i>Jours fériés légaux</i> (art. L. 232-2)	434	TITRE III. – EMPLOI DE PERSONNES ENCEINTES, ACCOUCHÉES ET ALLAITANTES	
Sect. 3. – <i>Salaire</i> (art. L. 232-6)	434	CHAP. I ^{er} . – CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITIONS (art. L. 331-1)	489
Sect. 4. – <i>Autorisation ministérielle</i> (art. L. 232-10)	434	CHAP. II. – CONGÉ DE MATERNITÉ (art. L. 332-1)	489
Sect. 5. – <i>Dispositions finales</i> (art. L. 232-11)	434	CHAP. III. – TRAVAIL DE NUIT (art. L. 333-1) ..	489
CHAP. III. – CONGÉ ANNUEL PAYÉ DES SALARIÉS (art. L. 233-1)	435	CHAP. IV. – EXPOSITION À DES AGENTS, PROCÉDÉS ET CONDITIONS DE TRAVAIL (art. L. 334-1)	490
CHAP. IV. – CONGÉS SPÉCIAUX		CHAP. V. – CONTESTATIONS (art. L. 335-1) ..	490
Sect. 1 ^{er} . – <i>Congé-jeunesse</i> (art. L. 234-1)	455	CHAP. VI. – DURÉE DE TRAVAIL (art. L. 336-1)	490
Sect. 2. – <i>Congé sportif</i> (art. L. 234-9)	455	CHAP. VII. – INTERDICTION DE LICENCIEMENT (art. L. 337-1)	491
Sect. 3. – «...» (art. L. 234-10)	455	CHAP. VIII. – DISPOSITIONS DIVERSES (art. L. 338-1)	491
Sect. 4. – <i>Congé spécial des volontaires des services de secours</i> (art. L. 234-22)	456	TITRE IV. – EMPLOI DE JEUNES SALARIÉS	
Sect. 5. – <i>Congé de la coopération au développement</i> (art. L. 234-32)	456	CHAP. I ^{er} . – CHAMP D'APPLICATION (art. L. 341-1)	499
Sect. 6. – <i>Congé parental</i> (art. L. 234-43)	457	CHAP. II. – TRAVAIL DES ENFANTS (art. L. 342-1)	500
Sect. 7. – « <i>Congé pour raisons familiales</i> » (art. L. 234-50)	461	CHAP. III. – TRAVAIL DES JEUNES (art. L. 343-1)	500
Sect. 8. – <i>Congé d'accueil</i> (art. L. 234-56)	462	CHAP. IV. – TRAVAIL DES ADOLESCENTS	
«Section 9. – <i>Congé-formation</i> (art. L. 234-59) ..	462	Sect. 1 ^{er} . – <i>Mesures générales de protection</i> (art. L. 344-1)	501
«Section 10. – <i>Congé d'accompagnement</i> (art. L. 234-65)	463	Sect. 2. – <i>Durée de travail</i> (art. L. 344-6)	502
«Section 11. – <i>Congé pour mandats sociaux</i> (art. L. 234-71)	463	Sect. 3. – <i>Périodes de repos et temps de pause</i> (art. L. 344-11)	502
Sect. 12. – <i>Congé linguistique</i> (art. L. 234-72) ..	464	Sect. 4. – <i>Travail pendant les dimanches et les jours fériés</i> (art. L. 344-13)	502
«Section 13. – <i>Congé de représentation des parents</i> » (art. L. 234-78)	464	Sect. 5. – <i>Travail de nuit</i> (art. L. 344-15)	503
«CHAPITRE V. – COMPTE ÉPARGNE-TEMPS»		Sect. 6. – <i>Congés payés</i> (art. L. 344-16)	503
«Section 1 ^{er} . – <i>Mise en place du compte épargne-temps</i> » (art. L.235-1)	464	Sect. 7. – <i>Salaire</i> (art. L. 344-17)	503
«Section 2. – <i>Alimentation du compte épargne-temps</i> » (art. L.235-3)	465	CHAP. V. – SURVEILLANCE ET DISPOSITIONS PÉNALES (art. L. 345-1)	503
«Section 3. – <i>Utilisation du compte épargne-temps</i> » (art. L.235-6)	465	TITRE V. – PROTECTION DES SALARIÉS CONTRE LES RISQUES LIÉS À UNE EXPOSITION À DES AGENTS CHIMIQUES, PHYSIQUES ET BIOLOGIQUES (art. L. 351-1)	504
«Section 4. – <i>Protection du salarié</i> » (art. L.235-7)	465	Livre IV. – Représentation du personnel	
«Section 5. – <i>Liquidation du compte épargne-temps</i> » (art. L.235-8)	465	TITRE I ^{er} . – «DÉLÉGATIONS»	
«Section 6. – <i>Obligations de l'employeur</i> » (art. L.235-9)	466	CHAP. I ^{er} . – «MISE EN PLACE DES DÉLÉGATIONS»	
TITRE IV. – ÉGALITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES		Sect. 1 ^{er} . – « <i>Délégations du personnel</i> » (art. L. 411-1)	505
«CHAPITRE I ^{er} . – PRINCIPE DE L'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT		Sect. 2. – « <i>Délégations au niveau de l'entité économique et sociale</i> » (art. L. 411-3)	505
Sect. 1 ^{er} . – <i>Définitions et champ d'application</i> (art. L. 241-1)	466	«...» (art. L. 411-4)	505
Sect. 2. – <i>Dispositions particulières</i> (art. L. 241-3)	466	«...» (art. L. 411-5)	505
Sect. 3. – <i>Voies de recours et application du droit</i> (art. L. 241-5)	466	CHAP. II. – «COMPOSITION DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL» (art. L. 412-1)	506
Sect. 4. – <i>Dispositions finales</i> (art. L. 241-9)	467	CHAP. III. – «DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL»	
CHAP. II. – MISE EN ŒUVRE DES DISPOSITIONS CONCERNANT LE SEXE SOUS-REPRÉSENTÉ		Sect. 1 ^{er} . – « <i>Modalités de la désignation</i> » (art. L. 413-1)	506
Sect. 1 ^{er} . – <i>Définition</i> (art. L. 242-1)	467	Sect. 2. – « <i>Conditions de l'électorat</i> » (art. L. 413-3)	507
Sect. 2. – <i>Procédure administrative</i> (art. L. 242-2)	467	CHAP. IV. – «ATTRIBUTIONS DE LA DÉLÉGATION DU PERSONNEL» (art. L. 414-1)	507
Sect. 3. – <i>Dérogations au principe de l'égalité de traitement</i> («art. L. 242-3)	467	«Section 1. – <i>Attributions générales et droit à l'information</i> » (art. L. 414-2)	508
CHAP. III. – ACTIONS POSITIVES		«Section 2. – <i>Information et consultation sur la vie de l'entreprise</i> » (art. L. 414-3)	508
Sect. 1 ^{er} . – <i>Définition et champ d'application</i> (art. L. 243-1)	468	«Section 3. – <i>Information et consultation en matière technique, économique et financière</i> » (art. L. 414-4)	509
Sect. 2. – <i>Modalités et critères d'éligibilité</i> (art. L. 243-3)	468	«Section 4. – <i>Participation à certaines décisions de l'entreprise</i> » (art. L. 414-9)	509
Sect. 3. – <i>Financement</i> (art. L. 243-5)	468	«Section 5. – <i>Délégué à la sécurité et à la santé</i> » (art. L. 414-14)	510
CHAP. IV. – CHARGE DE LA PREUVE DANS LES CAS DE DISCRIMINATION FONDÉE SUR LE SEXE (art. L. 244-1)	468	«Section 6. – <i>Délégué à l'égalité</i> » (art. L. 414-15)	510
CHAP. V. – HARCÈLEMENT SEXUEL (art. L. 245-1)	468	«Section 7. – <i>Affichage des communications de la délégation</i> » (art. L. 414-16)	511
TITRE V. – ÉGALITÉ DE TRAITEMENT EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE TRAVAIL		CHAP. V. – «STATUT DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL»	
CHAP. I ^{er} . – PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION (art. L. 251-1)	471	Sect. 1 ^{er} . – « <i>Obligations du délégué</i> » (art. L. 415-1)	511
CHAP. II. – EXCEPTIONS AU PRINCIPE DE NON-DISCRIMINATION (art. L. 252-1)	472		

Sect. 2. – «Durée du mandat» (art. L. 415-3)	511	CHAP. II. – NÉGOCIATION D'UN ACCORD	
Sect. 3. – «Exercice du mandat» (art. L. 415-5) . .	512	Sect. 1 ^{re} . – Création d'un groupe spécial de négociation (art. L. 452-1)	574
Sect. 4. – «Protection spéciale» (art. L. 415-10) . .	512	Sect. 2. – Désignation des représentants des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 452-2)	574
CHAP. VI. – «ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT» (art. L. 416-1)	513	Sect. 3. – Négociation d'un accord (art. L. 452-3)	575
CHAP. VII. – «DISPOSITIONS FINALES» (art. L. 417-1)	514	Sect. 4. – Contenu de l'accord (art. L. 452-4)	575
TITRE II. – «REPRÉSENTATION DES SALARIÉS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES»		Sect. 5. – Force obligatoire de l'accord (art. L. 452-5)	576
CHAP. I ^{er} . à V (abrogé)– CHAMP D'APPLICATION (art. L. 421-1)	556	CHAP. III. – DISPOSITIONS DE RÉFÉRENCE	
CHAP. VI. – REPRÉSENTATION DES SALARIÉS DANS LES SOCIÉTÉS ANONYMES		Sect. 1 ^{re} . – Application des dispositions de référence (art. L. 453-1)	576
Sect. 1 ^{re} . – Champ d'application (art. L. 426-1) . .	556	Sect. 2. – Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des salariés (art. L. 453-2)	576
Sect. 2. – Conseil d'administration des sociétés anonymes («art. L. 426-2)	556	Sect. 3. – Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 453-3)	576
Sect. 3. – Surveillance des sociétés anonymes («art. L. 426-12»)	557	Sect. 4. – Dispositions de référence pour l'information et la consultation (art. L. 453-4)	577
«Section 4. – Participation des salariés en cas de fusion transfrontalière de sociétés (art. L. 426-13)	557	Sect. 5. – Dispositions de référence pour la participation (art. L. 453-5)	577
CHAP. VII. – DISPOSITIONS DIVERSES (art. L. 427-1)	557	Sect. 6. – Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe compétent (art. L. 453-6)	578
TITRE III. – COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN OU PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION TRANSFRONTALIÈRES DES «TRAVAILLEURS»		CHAP. IV. – DISPOSITIONS DIVERSES	
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES		Sect. 1 ^{re} . – Dispositions applicables aux S.C.E. constituées exclusivement par des personnes physiques ou par une seule entité juridique et des personnes physiques (art. L. 454-1)	578
Sect. 1 ^{re} . – Dispositions introductives (art. L. 431-1)	559	Sect. 2. – Participation à l'assemblée générale ou aux assemblées de sections ou de branches (art. L. 454-2)	578
Sect. 2. – Définitions (art. L. 431-2)	559	Sect. 3. – Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des salariés (art. L. 454-3)	578
Sect. 3. – Champ d'application et notion de direction centrale (art. L. 431-6)	560	Sect. 4. – Obligation de confidentialité et de secret (art. L. 454-4)	578
CHAP. II. – INSTITUTION D'UN COMITÉ D'ENTREPRISE EUROPÉEN OU D'UNE PROCÉDURE D'INFORMATION ET DE CONSULTATION TRANSFRONTALIÈRES DES TRAVAILLEURS		Sect. 5. – Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des salariés siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une S.C.E. (art. L. 454-5)	579
Sect. 1 ^{re} . – Déclenchement de la procédure (art. L. 432-1)	560	Sect. 6. – Statut particulier des représentants des salariés au sein de l'organe d'administration ou de surveillance d'une S.C.E. ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg (art. L. 454-6)	579
Sect. 2. – Groupe spécial de négociation (art. L. 432-3)	560	Sect. 7. – Détournement de procédure (art. L. 454-7)	579
Sect. 3. – Institution conventionnelle d'un comité d'entreprise européen ou d'une procédure d'information et de consultation transfrontalières (art. L. 432-19)	562	Sect. 8. – Mesures destinées à assurer le respect du présent titre (art. L. 454-8)	580
Sect. 4. – Prescriptions minimales subsidiaires: institution obligatoire d'un comité d'entreprise européen (art. L. 432-27)	562	Sect. 9. – Relation entre le présent titre et d'autres dispositions (art. L. 454-9)	580
Sect. 5. – Dispositions communes (art. L. 432-45)	564	Sect. 10. – Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des salariés dans la Communauté européenne (art. L. 454-10)	580
CHAP. III. – DISPOSITIONS DIVERSES		Sect. 11. – Juridiction compétente (art. L. 454-11)	580
Sect. 1 ^{re} . – Statut des représentants des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 433-1)	565	Livre V. – Emploi et chômage	
Sect. 2. – Principes régissant la coopération et la confidentialité des données (art. L. 433-3)	565	TITRE I ^{er} . – PRÉVENTION DES LICENCIEMENTS ET MAINTIEN DE L'EMPLOI	
Sect. 3. – Interaction entre le présent titre et d'autres dispositions légales (art. L. 433-5)	565	CHAP. I ^{er} . – MESURES DESTINÉES À PRÉVENIR LES LICENCIEMENTS CONJONCTURELS	
Sect. 4. – «Surveillances, contentieux, sanctions pénales et dispositions transitoires» (art. L. 433-6)	565	Sect. 1 ^{re} . – Objectifs (art. L. 511-1)	580
TITRE IV. – IMPLICATION DES TRAVAILLEURS DANS LA SOCIÉTÉ EUROPÉENNE		Sect. 2. – Subventions aux entreprises destinées à l'indemnisation des chômeurs partiels (art. L. 511-3)	580
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES		Sect. 3. – Travaux extraordinaires d'intérêt général (art. L. 511-16)	582
Sect. 1 ^{re} . – Objet (art. L. 441-1)	566	Sect. 4. – Mesures diverses («art. L. 511-27»)	582
Sect. 2. – Définitions (art. L. 441-2)	566	CHAP. II. – MESURES DESTINÉES À MAINTENIR LE PLEIN EMPLOI	
CHAP. II. – NÉGOCIATION D'UN ACCORD		Sect. 1 ^{re} . – Objectifs (art. L. 512-1)	583
Sect. 1 ^{re} . – Création d'un groupe spécial de négociation (art. L. 442-1)	567	Sect. 2. – Comité de coordination tripartite (art. L. 512-3)	583
Sect. 2. – Désignation des représentants des travailleurs occupés au Luxembourg (art. L. 442-2)	567	«Section 3. – Mesures d'intervention sur le marché de l'emploi («art. L. 512-4.»)	583
Sect. 3. – Négociation d'un accord (art. L. 442-3)	568	«Section 4. – Mesures contractuelles de réduction des coûts de production dans l'intérêt de la sauvegarde de l'emploi («art. L. 512-11.»)	584
Sect. 4. – Contenu de l'accord (art. L. 442-4)	568	«Section 5. – Mesures d'application générale et de solidarité nationale en cas d'aggravation de la situation économique et sociale («art. L. 512-12.»)	584
Sect. 5. – Force obligatoire de l'accord (art. L. 442-5)	569	«Section 6.» – Sanctions pénales («art. L. 512-13.»)	584
CHAP. III. – DISPOSITIONS DE RÉFÉRENCE		«CHAPITRE III. – ÉTABLISSEMENT D'UN PLAN DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI» (art. L. 513-1)	584
Sect. 1 ^{re} . – Application des dispositions de référence (art. L. 443-1)	569	TITRE II. – INDEMNITÉS DE CHÔMAGE COMPLET	
Sect. 2. – Dispositions de référence pour la composition de l'organe de représentation des travailleurs (art. L. 443-2)	569	CHAP. I ^{er} . – RÉGIME GÉNÉRAL	
Sect. 3. – Désignation des membres de l'organe de représentation des salariés occupés au Luxembourg (art. L. 443-3)	570	Sect. 1 ^{re} . – Bénéficiaires (art. L. 521-1)	585
Sect. 4. – Dispositions de référence pour l'information et la consultation (art. L. 443-4)	570	Sect. 2. – Conditions d'admission («art. L. 521-3).	585
Sect. 5. – Dispositions de référence pour la participation (art. L. 443-5)	570	Sect. 3. – Condition de stage («art. L. 521-6)	609
Sect. 6. – Désignation des membres représentant les salariés occupés au Luxembourg dans l'organe d'administration ou de surveillance d'une S.E. (art. L. 443-6)	571	Sect. 4. – Conditions d'inscription (art. L. 521-7)	609
CHAP. IV. – DISPOSITIONS DIVERSES		Sect. 5. – Obligations («art. L. 521-9)	609
Sect. 1 ^{re} . – Fonctionnement de l'organe de représentation et de la procédure d'information et de consultation des travailleurs (art. L. 444-1)	571	Sect. 6. – Durée de l'indemnisation («art. L. 521-11)	610
Sect. 2. – Obligation de confidentialité et de secret (art. L. 444-2)	571	Sect. 7. – Montant de l'indemnité de chômage complet (art. L. 521-14)	611
Sect. 3. – Statut social des membres du groupe spécial de négociation et de l'organe de représentation et des représentants des travailleurs siégeant dans l'organe de surveillance ou d'administration d'une S.E. (art. L. 444-3)	571	CHAP. II. – CHÔMAGE DES JEUNES (art. L. 522-1)	612
Sect. 4. – Statut particulier des représentants des travailleurs au sein du conseil d'administration ou de surveillance d'une S.E. ayant son siège statutaire au Grand-Duché de Luxembourg (art. L. 444-4)	572	CHAP. III. – INSERTION PROFESSIONNELLE, RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ET OCCUPATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI (art. L. 523-1)	612
Sect. 5. – Détournement de procédure (art. L. 444-5)	572	CHAP. IV. – «STAGE DE PROFESSIONNALISATION ET CONTRAT DE RÉINSERTION-EMPLOI» (art. L.524-1)	613
Sect. 6. – Mesures destinées à assurer le respect du présent titre (art. L. 444-6)	572	CHAP. V. – CHÔMAGE DES INDÉPENDANTS («art. L. 525-1)	614
Sect. 7. – Relation entre le présent titre et d'autres dispositions (art. L. 444-7)	572	CHAP. VI. – MESURES DIVERSES EN RELATION AVEC L'ORGANISATION DU TRAVAIL OU AVEC LA RÉINTÉGRATION DANS LA VIE ACTIVE (art. L. 526-1)	615
Sect. 8. – Relation entre le présent titre et le cadre général relatif à l'information et la consultation des travailleurs dans la Communauté européenne (art. L. 444-8)	573	CHAP. VII. – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES (art. L. 527-1)	615
Sect. 9. – Juridiction compétente (art. L. 444-9)	573	TITRE III. – INDEMNITÉ COMPENSATOIRE DE RÉMUNÉRATION EN CAS DE CHÔMAGE DU AUX INTÉMPÉRIES ET EN CAS DE CHÔMAGE ACCIDENTEL OU TECHNIQUE	
TITRE V. – IMPLICATION DES SALARIÉS DANS LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE EUROPÉENNE		CHAP. I ^{er} . – CHÔMAGE D' AUX INTÉMPÉRIES (art. L. 531-1)	616
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES		CHAP. II. – CHÔMAGE ACCIDENTEL OU TECHNIQUE INVOLONTAIRE (art. L. 532-1)	616
Sect. 1 ^{re} . – Objet (art. L. 451-1)	573	CHAP. III. – DISPOSITIONS COMMUNES (art. L. 533-1)	617
Sect. 2. – Définitions (art. L. 451-2)	573	TITRE IV. – PLACEMENT DES SALARIÉS	

CHAP. I ^{er} . – «AIDES À L'EMBAUCHE DES CHÔMEURS ÂGÉS ET DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE ET AIDE TEMPORAIRE AU RÉEMPLOI»		
«Section 1 ^{re} . – Aides à l'embauche des chômeurs âgés» (art. L. 541-1)	618	
«Section 2. – Aides à l'embauche des chômeurs de longue durée» (art. L.541-5)	619	
«Section 3. – Aide temporaire au réemploi» (art. L.541-7)	619	
CHAP. II. – FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET FORMATION DE RECONVERSION PROFESSIONNELLE		
Sect. 1 ^{re} . – Organisation («art. L. 542-1)	621	
Sect. 2. – Soutien et développement de la formation continue («art. L. 542-7)	621	
«CHAPITRE III. – INSERTION DES JEUNES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA VIE ACTIVE»		
«Section 1 ^{re} . – Le contrat d'appui-emploi» (art. L. 543-1)	623	
«Section 2. – Le contrat d'initiation à l'emploi» (art. L. 543-14)	624	
«Section 3. – Dispositions communes» (art. L. 543-29)	625	
«Section 4. – Prime d'orientation» (art. L. 543-31)	625	
«Section 5. – Aides à la promotion de l'apprentissage» (art. L. 543-32)	626	
«Section 6. – Dispositions pénales» (art. L. 543-33)	626	
TITRE V. – EMPLOI DE SALARIÉS INCAPABLES D'OCCUPER LEUR DERNIER POSTE DE TRAVAIL		
CHAP. I ^{er} . – RECLASSEMENT «PROFESSIONNEL» DES SALARIÉS INCAPABLES D'OCCUPER LEUR DERNIER POSTE DE TRAVAIL (art. L. 551-1)	626	
CHAP. II. – LA COMMISSION MIXTE (art. L. 552-1)	630	
«CHAPITRE III. – ACTIVITÉ D'ASSISTANCE À L'INCLUSION DANS L'EMPLOI POUR LES SALARIÉS HANDICAPÉS ET LES SALARIÉS EN RECLASSEMENT EXTERNE» (art. L. 553-1)	631	
TITRE VI. – EMPLOI DE PERSONNES HANDICAPÉES		
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. L. 561-1)	633	
CHAP. II. – SALARIÉS HANDICAPÉS GUIDÉS VERS LE MARCHÉ DU TRAVAIL ORDINAIRE (art. L. 562-1)	634	
CHAP. III. – SALARIÉS HANDICAPÉS GUIDÉS VERS LES ATELIERS PROTÉGÉS (art. L. 563-1)	636	
CHAP. IV. – DISPOSITIONS ORGANIQUES (art. L. 564-1)	636	
«TITRE VII. – INTERDICTION DU TRAVAIL CLANDESTIN ET INTERDICTION DE L'EMPLOI DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS EN SÉJOUR IRRÉGULIER (LOI DU 21 DÉCEMBRE 2012)		
CHAP. I ^{er} . – INTERDICTION DU TRAVAIL CLANDESTIN (art. L. 571-1)	637	
CHAP. II. – INTERDICTION DE L'EMPLOI DE RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS EN SÉJOUR IRRÉGULIER (art. L. 572-1)	637	
CHAP. III. – DISPOSITIONS COMMUNES (art. L. 573-1)	638	
TITRE VIII. – PRÉRETRAITE		
CHAP. I ^{er} . – PRÉRETRAITE-SOLIDARITÉ (art. L. 581-1)	639	
CHAP. II. – PRÉRETRAITE-AJUSTEMENT (art. L. 582-1)	640	
CHAP. III. – PRÉRETRAITE DES SALARIÉS POSTÉS ET DES SALARIÉS DE NUIT (art. L. 583-1)	641	
CHAP. IV. – PRÉRETRAITE PROGRESSIVE (art. L. 584-1)	641	
CHAP. V. – INDEMNITÉ DE PRÉRETRAITE (art. L. 585-1)	642	
CHAP. VI. – ATTRIBUTION DU CONCOURS DU FONDS POUR L'EMPLOI (art. L. 586-1)	644	
CHAP. VII. – ENCADREMENT DES DEMANDEURS D'EMPLOI (art. L. 587-1)	644	
CHAP. VIII. – CONTENTIEUX (art. L. 588-1)	644	
CHAP. IX. – «DISPOSITIONS FINANCIÈRES ET RELATIVES À L'ACCÈS AUX DONNÉES» (art. L. 589-1)	644	
«TITRE IX. – RÉTABLISSEMENT DU PLEIN EMPLOI		
CHAP. I ^{er} . – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. L. 591-1)	644	
CHAP. II. – ACTIVITÉS D'INSERTION OU DE RÉINSERTION PROFESSIONNELLES ET ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES (art. L. 592-1)	645	
CHAP. III. – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES (art. L. 593-1)	646	
Sect. 1 ^{re} . – L'agrément ministériel (art. L. 593-2)	646	
Sect. 2. – La convention de coopération (art. L. 593-7)	646	
Sect. 3. – Dépenses éligibles (art. L. 593-8)	646	
Sect. 4. – Modalités du soutien financier (art. L. 593-9)	647	
Livre VI. – Administrations et organes		
«TITRE I ^{er} . – INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES		
CHAP. I ^{er} . – ATTRIBUTIONS GÉNÉRALES ET DÉFINITIONS (art. L. 611-1)	647	
CHAP. II. – CHAMP D'APPLICATION ET ATTRIBUTIONS (art. L. 612-1)	648	
CHAP. III. – ORGANISATION GÉNÉRALE (art. L. 613-1)	648	
CHAP. IV. – COMPÉTENCES (art. L. 614-1)	648	
CHAP. V. – INCOMPATIBILITÉS ET SECRET PROFESSIONNEL (art. L. 615-1)	651	
«TITRE II. – AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI		
CHAP. I ^{er} . – MISSION ET ORGANISATION (art. L. 621-1)	652	
CHAP. II. – ATTRIBUTIONS		
Sect. 1 ^{re} . – Développement de l'emploi et formation (art. L.622-1)	654	
Sect. 2. – Populations à besoins spécifiques (art. L.622-12)	655	
Sect. 3. – Orientation professionnelle (art. L. 622-15)	655	
Sect. 4. – Chômage et réemploi (art. L. 622-22)	655	
Sect. 5. – Études et recherches (art. L. 622-24)	656	
CHAP. III. – DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art. L.623-1)	656	
CHAP. IV. – (...) (art. L. 624-1)	656	
TITRE III. – FONDS POUR L'EMPLOI (art. L. 631-1)	656	
TITRE IV. – «RÉSEAU D'ÉTUDES SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (RETEL)» (art. L. 641-1)	658	
«TITRE V. – COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ET INSTANCE DE CONCILIATION INDIVIDUELLE		
CHAP. I ^{er} . – COMITÉ PERMANENT DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI (art. L. 651-1)	659	
CHAP. II. – INSTANCE DE CONCILIATION INDIVIDUELLE (art. L. 652-1)	660	
ANNEXE 1. – AGENTS ET PROCÉDÉS PRÉSENTANT UN RISQUE SPÉCIFIQUE D'EXPOSITION POUR LES FEMMES ENCEINTES OU ALLAITANTES (ARTICLE L. 334-2)	660	
ANNEXE 2. – ACTIVITÉS COMPORTANT UN RISQUE D'EXPOSITION AUX AGENTS OU CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES FEMMES ENCEINTES OU ALLAITANTES (ARTICLE L. 334-4)	661	
ANNEXE 3. – TRAVAUX INTERDITS AUX JEUNES EN RAISON DES DANGERS INHÉRENTS POUR LEUR SANTÉ (ARTICLE L. 343-3)	661	
ANNEXE 4. – OCCUPATIONS INTERDITES AUX JEUNES EN RAISON DES DANGERS POUR LEUR MORALITÉ (ARTICLE L. 343-3)	662	
ANNEXE 5. – AGENTS SUSCEPTIBLES DE PRÉSENTER UN DANGER POUR LA SANTÉ DES SALARIÉS (ART. L. 351-4)	662	
ANNEXE 6. – LOI MODIFIÉE DU 31 JUILLET 2006 PORTANT INTRODUCTION D'UN CODE DU TRAVAIL (MÉM. A - 149 DU 29 AOÛT 2006, P. 2456; DOC. PARL. 5346 ET 5420)	662	
«ANNEXE 7. – CONTENU DES FORMATIONS (ARTICLE L. 553-3)»	662	
6 décembre 1989. – LOI sur les juridictions du travail (<i>Mémorial A, 1989</i>)	665	
6 décembre 1989. – LOI sur le référé auprès du tribunal du travail (<i>Mémorial A, 1989</i>)	667	
11 juillet 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dispositions 5, 8, 34 et 41 de la loi du 24 mai 1989 sur le contrat de travail (<i>Mémorial A n° 50, 19 juillet 1989</i>)	733	
8 octobre 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la rémunération du travail des jours fériés légaux dans les entreprises à caractère saisonnier (<i>Mémorial A n° 61, 9 octobre 1976</i>)	734	
28 janvier 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés du personnel occupé dans l'agriculture et la viticulture (<i>Mémorial A n° 4, 31 janvier 1976</i>)	735	
26 juillet 1966. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL pris en exécution de l'article 4 alinéa 6 de la loi du 22 avril 1966 portant réglementation uniforme du congé annuel payé des salariés du secteur privé (<i>Mémorial A n° 41, 6 août 1966</i>)	736	
16 juin 1976. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les congés payés du personnel occupé dans les entreprises à caractère saisonnier (<i>Mémorial A n° 35, 1^{er} juillet 1976</i>)	737	
30 avril 1991. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL – Texte coordonné du règlement grand-ducal modifié du 30 avril 1991 concernant l'octroi d'un congé sportif (<i>Mémorial A n° 28, 10 mai 1991</i>)	738	
6 décembre 1989. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux (<i>Mémorial A n° 77, 14 décembre 1989</i>)	740	
13 janvier 1995. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités d'exécution de la loi du 12 juillet 1994 portant institution d'un congé culturel (<i>Mémorial A n° 2, 19 janvier 1995</i>)	742	
19 juin 1996. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités d'exécution du titre V de la loi sur la coopération au développement portant institution d'un congé «coopération au développement» (<i>Mémorial A n° 42, 28 juin 1996</i>)	743	
1 ^{er} septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL précisant les modalités d'application du congé individuel de formation (<i>Mémorial A n° 139, 12 septembre 2008</i>)	744	
11 novembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL déterminant les modalités d'application du congé-jeunesse (<i>Mémorial A n° 170, 25 novembre 2008</i>)	745	

19 décembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant le congé pour mandat social des membres d'une chambre professionnelle, des membres d'un organe d'une institution de sécurité sociale, des assessesurs auprès du Tribunal de travail, des assessesurs-assurés et des assessesurs-employeurs des juridictions de sécurité sociale (<i>Mémorial A n° 222, 31 décembre 2008</i>)	746	13 mai 2015. – RÈGLEMENT MINISTÉRIEL fixant le salaire annuel brut moyen au titre du règlement grand-ducal modifié du 26 septembre 2008 déterminant le niveau de rémunération minimal pour un travailleur hautement qualifié en exécution de la loi du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration (<i>Mémorial A n° 94, 2 juin 2015</i>)	786
10 mai 1999. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les maladies ou déficiences d'une gravité exceptionnelle en application de l'article 15, alinéa 2 de la loi du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales (<i>Mémorial A n° 58, 27 mai 1999</i>)	747	22 janvier 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «pris en exécution de 1° l'article L. 542-11, L. 542-13 et L. 542-16 du Code du travail; 2° la loi modifiée du 2 septembre 2011 réglementant l'accès aux professions d'artisan, de commerçant, d'industriel ainsi qu'à certaines professions libérales» (<i>Règlement g.-d. du 5 mars 2019</i>) (<i>Mémorial A n° 9, 29 janvier 2009</i>)	787
8 janvier 2020. – COMMUNIQUÉ du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire concernant le niveau du salaire social minimum à partir du 1 ^{er} janvier 2020 (<i>Mémorial B n° 60, 9 janvier 2020</i>)	748	7 juillet 1987. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant l'organisation et le fonctionnement de la commission spéciale chargée du réexamen des décisions de «l'Agence pour le développement de l'emploi» en matière d'indemnisation du chômage complet (<i>Mémorial A n° 57, 16 juillet 1987; Rect. Mémorial A n° 73, 7 septembre 1987</i>)	790
TABLE DE CONCORDANCE – Tableau de l'évolution du salaire social minimum	749	5 septembre 2008. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités relatives à la délivrance d'une autorisation de séjour en tant que travailleur salarié (<i>Mémorial A n° 138, 10 septembre 2008</i>)	791
10 juillet 1974. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL relatif à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes (<i>Mémorial A n° 56, 22 juillet 1974</i>)	750	18 décembre 2015. – LOI 1. relative à la protection internationale et à la protection temporaire; 2. modifiant – la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat, – la loi modifiée du 29 août 2008 sur la libre circulation des personnes et l'immigration, – la loi du 28 mai 2009 concernant le Centre de rétention; 3. abrogeant la loi modifiée du 5 mai 2006 relative au droit d'asile et à des formes complémentaires de protection (<i>Mémorial A n° 255, 28 décembre 2015</i>)	798
11 novembre 1970. – LOI sur les cessions et saisies des rémunérations de travail ainsi que des pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 62, 20 novembre 1970</i>)	751	18 décembre 2015. – LOI relative à l'accueil des demandeurs de protection internationale et de protection temporaire, et modifiant la loi modifiée du 10 août 1991 sur la profession d'avocat.	799
9 janvier 1979. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant la procédure des saisies-arrêts et cessions sur les rémunérations de travail et les pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 7, 7 février 1979</i>)	756	14 juin 2013. – DÉCISION du Gouvernement en conseil concernant l'accès des citoyens croates au marché du travail luxembourgeois (<i>Mémorial A n° 106, 25 juin 2013</i>)	800
27 septembre 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les taux de cessibilité et de saisissabilité des rémunérations de travail, pensions et rentes (<i>Mémorial A n° 206, 4 octobre 2016</i>)	758	19 juillet 1997. – LOI complétant le Code pénal en modifiant l'incrimination du racisme et en portant incrimination du révisionnisme et d'autres agissements fondés sur des discriminations illégales (<i>Mémorial A n° 54, 7 août 1997</i>)	801
11 septembre 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL concernant les opérations électorales pour la désignation des délégués du personnel (<i>Mémorial A n° 838, 18 septembre 2018</i>)	768	30 novembre 2007. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant institution d'un Comité de conjoncture (<i>Mémorial A n° 14, 1^{er} février 2008</i>)	803
24 septembre 1974. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL «modifié concernant les opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel dans les comités mixtes d'entreprise et les conseils d'administration ou les conseils de surveillance» (<i>Règlement g.-d. du 17 juillet 2008</i>) (<i>Mémorial A n° 69, 27 septembre 1974</i>)	773	15 décembre 2009. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale de la convention relative au harcèlement et à la violence au travail conclue entre les syndicats O.G.B.-L et L.C.G.B., d'une part, et l'U.E.L., d'autre part (<i>Mémorial A n° 3, 13 janvier 2010</i>)	804
11 août 1974. – ARRÊTÉ GRAND-DUCAL portant énumération des sociétés anonymes visées à l'article L. 426-1 (2) du Code du travail (<i>Mémorial B n° 57, 20 septembre 1974</i>)	776	13 juillet 2018. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités du congé spécial dans l'intérêt des pompiers volontaires (<i>Mémorial A n° 606, 24 juillet 2018</i>)	806
15 septembre 1975. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant fixation du taux d'indemnisation des chômeurs partiels (<i>Mémorial A n° 59, 22 septembre 1975</i>)	777	12 mai 2011. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant application des dispositions relatives aux occupations temporaires indemnisées prévues à l'article L.523-1 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 113, 1^{er} juin 2011</i>)	807
25 août 1983. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL définissant les critères de l'emploi approprié visé à l'article 13 sous e), de la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet (<i>Mémorial A n° 69, 31 août 1983</i>)	778	10 août 1982. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les conditions et modalités des stages de formation et des stages probatoires prévus à l'article 1 ^{er} , alinéa 2, de la loi du 22 juillet 1982 concernant l'occupation d'élèves et d'étudiants pendant les vacances scolaires (<i>Mémorial A n° 66, 13 août 1982</i>)	808
17 juin 1994. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL fixant les modalités et conditions d'attribution 1. des aides à la mobilité géographique; 2. d'une aide au réemploi; 3. d'une aide à la création d'entreprise; 4. d'une aide à la création d'emplois d'utilité socio-économique (<i>Mémorial A n° 53, 29 juin 1994</i>)	779	20 juin 2020. – LOI portant introduction d'un congé pour soutien familial dans le cadre de la lutte contre la pandémie Covid-19 (<i>Mémorial A n° 533, 25 juin 2020</i>)	809
15 mars 2016. – RÈGLEMENT GRAND-DUCAL portant déclaration d'obligation générale d'une convention relative au régime juridique du télétravail conclue entre l'Union des Entreprises Luxembourgeoises, d'une part et les syndicats OGB-L et LCGB, d'autre part. (<i>Mémorial A n° 45, 23 mars 2016</i>)	783		

20 juin 2020. – LOI portant 1° dérogation temporaire à certaines dispositions en matière de droit du travail en relation avec l'état de crise lié au Covid-19, 2° modification du Code du travail (<i>Mémorial A n° 538, 25 juin 2020</i>).....	810	24 juillet 2020. – LOI portant dérogation temporaire aux articles L. 524-1, L. 524-2, L. 524-5, L. 541-1 et L. 541-2 du Code du travail (<i>Mémorial A n° 639, 24 juillet 2020</i>).....	812
		TABLE de correspondance des lois abrogées – Code du travail.	813